

transition aux conditions et suivant les modalités prévues à la section 5 du chapitre II des règles prévues au décret numéro 450-2007.

7. Toute entente verbale non incluse au présent document est nulle.

Le greffier du Conseil exécutif,
YVES OUELLET

74806

Gouvernement du Québec

Décret 659-2021, 5 mai 2021

CONCERNANT le niveau d'emploi du membre du conseil d'administration et directeur général de l'École nationale de police du Québec

ATTENDU QUE le deuxième alinéa de l'article 23 de la Loi sur la police (chapitre P-13.1) prévoit notamment que le gouvernement fixe la rémunération, les avantages sociaux et les autres conditions de travail du directeur général de l'École nationale de police du Québec;

ATTENDU QUE monsieur Pierre St-Antoine a été nommé membre du conseil d'administration et directeur général de l'École nationale de police du Québec par le décret numéro 792-2020 du 8 juillet 2020;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le niveau d'emploi et le traitement annuel de monsieur Pierre St-Antoine, membre du conseil d'administration et directeur général de l'École nationale de police du Québec;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation de la ministre de la Sécurité publique :

QUE le traitement annuel de monsieur Pierre St-Antoine comme membre du conseil d'administration et directeur général de l'École nationale de police du Québec soit établi à 151 772\$ et révisé selon les règles applicables à un premier dirigeant d'un organisme du gouvernement du niveau 6;

QUE les Règles concernant la rémunération et les autres conditions de travail des titulaires d'un emploi supérieur à temps plein adoptées par le gouvernement par le décret numéro 450-2007 du 20 juin 2007 et les modifications qui y ont été ou qui pourront y être apportées s'appliquent à monsieur Pierre St-Antoine comme à un premier dirigeant d'un organisme du gouvernement du niveau 6;

QUE le décret numéro 792-2020 du 8 juillet 2020 soit modifié en conséquence;

QUE le présent décret prenne effet à compter des présentes.

Le greffier du Conseil exécutif,
YVES OUELLET

74807